

Terre de Géants

## Les Cahiers de la Gazette - N°15

*Géants processionnels et processions*

# Les Géants Processionnels face à la Révolution

*Claude Malbrancke*

*Bulletin du Comité Flamand de France*

*Tome XV -1952*

BULLETIN  
DU  
COMITÉ FLAMAND  
DE FRANCE

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Nos Journées séculaires ( <i>Programme</i> ) . . . . .  | I  |
| Dans le prisme de l'arc-en-ciel flamand ( <i>Vie du Comité en 1952</i> ) . . . . .                                | 5  |
| M. VANDALLE. — L'art à Lille du XIV <sup>e</sup> à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle ( <i>suite</i> ) . . . . . | 31 |
| C. MALBRANCKE. — Les Géants processionnels face à la Révolution . . . . .   | 45 |

S. I. L. L. C.  
41, rue du Metz  
LILLE

# LES GÉANTS PROCESSIONNELS FACE A LA RÉVOLUTION

Que sont devenus les Géants processionnels durant la période révolutionnaire ? Très peu de documents d'archives peuvent nous éclairer sur le sujet. Aucun texte ne parle de sortie de géant pendant cette période : les exhibitions de nos mannequins furent rares entre 1789 et 1800.

Ce qui est certain, c'est l'attitude hostile de la Révolution française envers ces êtres qui pourtant furent si maltraités par l'ancien Régime. Très souvent même, dès 1792 surtout, ils furent condamnés et radicalement supprimés après des débats empreints toujours de la plus grande et de la plus amusante solennité.

## 1. - DUNKERQUE

Immédiatement avant la période révolutionnaire il existait à Dunkerque trois géants : le Reuze, la Reuzine, sa femme, et Cupidon, son fils. Que sont-ils donc devenus dans la tourmente ?

Dunkerque est la seule ville où une sortie de géants soit alors signalée. Mais il ne s'agit là que d'une tradition ou même d'une légende. On raconte en tous cas qu'à l'époque de la Révolution. le Reuze est sorti, vêtu de la carmagnole, coiffé du bonnet rouge, et qu'il fut promené au milieu du peuple dans cet accoutrement grotesque (2). Quoi qu'il en soit, le Reuze, même aussi « démocratisé », n'eut pas l'heur de plaire aux hommes nouveaux. Dans sa séance du 20 juillet 1792, en effet, le Conseil de la Commune « décida de vendre une quantité d'ustensiles et attributs qui servaient autrefois aux processions de la kermesse » (3). Ces ustensiles dépérissaient dans les greniers de l'hôtel de ville. Entre autres choses, les têtes—des trois géants furent vendues (4).

C'est un certain docteur Thibaut qui acheta les têtes de Reuze et de Cupidon; après sa mort, ces deux trophées furent acquis par M. Tresca-Denys, puis par M. Woutermartens, et enfin par M. Schoutheer Père.

Quant à la tête de la Reuzine, elle eut beaucoup moins de propriétaires successifs : vendue à M. Woestyn Père, elle fut déposée par lui dans sa maison de campagne de Rosendaël, d'où elle disparut dans des circonstances encore mal connues.

La tourmente passée, les Dunkerquois songèrent à reconstruire les Géants. Dès 1802, le Maire de la ville, Auguste de Queux de Saint-Hilaire, écrivit en ce sens au Préfet du Nord, mais il n'obtint pas satisfaction : il faudra attendre 1840 pour revoir Reuze dans les rues de sa bonne cité.

## II.- DOUAI

Sur le géant Gayant, les archives municipales de Douai et les archives départementales du Nord sont très riches. A la même époque que le Reuze de Dunkerque, Gayant de Douai se trouva dans la même situation. C'est le 5 juin 1792 que le Conseil municipal de Douai décida la suppression de ses géants. Voici, d'après Dechristé, le texte de cette importante délibération : (5)

*« Ayant été représenté que les mannequins d'osier servant ci-devant d représenter le Géant, sa femme et sa famille ; que la Roue de Fortune et la Déesse et figures qui la composaient sont dans un état de défectuosité et tombent en pourriture ; que les vêtements et décoration servant de costume à ces mannequins sont dans un état de délabrement qui en exige des neufs ;*

*Considérant que la dépense d faire pour réparer et rétablir à neuf ces mannequins, roue et costumes, serait excessive, et que la pénurie des finances de la commune ne permet pas de le faire ;*

*Où, sur ce, le Procureur de la Commune,*

*Il a été arrêté, à l'unanimité des voix, qu'il ne sera pas procédé au rétablissement de ces mannequins, roue et vêtements.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »*

*Ont signé: le maire Art ; les conseillers municipaux MM. Lefebure, Estabel, Houriez, Dumoulin, Varlet, L. Raux, Simon Fils, F. Dumortier, Allard, Contrejean, Delabuisse, Paule l' Ainé, C. Caullet; le curé de Saint-Amé, P.-F. Caille; le Procureur de la Commune, Baussier (6).*

*A la suite de cette décision mortelle pour Gayant, le maire fit Placarder une proclamation à ses administrés pour les mettre au courant de ces débats. Voici le texte intégral de cette « Proclamation des maire et officiers municipaux de la ville de Douay au sujet de la procession dite de Gayant » publiée le 26 juin 1792 et signée de Art, maire, et de A. Picquet, secrétaire-greffier. Dans son « Histoire de Douai pendant la Révolution », l'abbé Pastoors (7) qui publie des extraits de ce texte, écrit : « Gayant lui-même ne trouva pas grâce devant l'austère gravité de nos municipaux. Le maire Art, natif de Liège, citoyen de Douai par circonstance, pouvait ne pas éprouver d'enthousiasme pour les mannequins. Mais les considérants qui accompagnent son arrêté sont d'un burlesque qu'il faut citer » Citons-les donc : (8)*

*« Quoi ! nous que vous avez honorés de votre confiance; quoi ! nous, au moment où la chose publique est en danger, au moment où la Patrie, cette tendre mère, par l'organe du brave Euckner, interroge notre patriotisme et nous tend les bras pour la secourir ; quoi ! nous, au moment où nous sommes environnés de périls et que nos ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, ne cherchent qu'à nous diviser, pour nous porter les coups les plus funestes ; quoi ! nous, au moment où la nation toute entière doit se lever, et faire trembler ses ennemis ; nous serions assez lâches pour amuser nos concitoyens par des frivolités inventées par le despotisme, pour tromper le peuple, le pressurer, énerver son courage, et le disposer insensiblement au joug de l'esclavage ! Non ce seroit nous rendre indignes de votre confiance, chers concitoyens que d'en agir ainsi. Vous savez comme nous que des hommes libres ne sont pas de vils esclaves ; et si nous nous montrons dignes de vous, de votre côté, vous vous montrerez dignes de nous. Non, et nous en sommes sûrs, vous ne tromperez pas notre attente.*

*Et vous, brave garde nationale, digne des chefs qui vous commandent au nom de la Patrie, vous sur qui repose le salut de cette ville, vous instruirez vos femmes et vos enfants, et vous direz à ces derniers qu'ils*

*seront bientôt des hommes, et que des hommes doivent penser et se gouverner en hommes et non en esclaves, et avoir en horreur tous les instruments du despotisme ; vous leur direz, dans l'enthousiasme de votre patriotisme, que la Liberté est sainte, mais qu'elle est fière et que quiconque a l'âme assez basse pour regretter les siècles d'ignorance et d'esclavage, est indigne de vivre et d'habiter parmi nous ; vous leur direz enfin que, semblables à ces généreux Calaisiens, qui se sont couverts de gloire en défendant vigoureusement leur ville contre les attaques injustes d'un despote couronné, vous vous vouerez pareillement à la défense de la vôtre, si l'ennemi ose un jour s'y présenter.*

*A ces causes, ouï, sur ce, le Procureur de la Commune, nous, Maire et Officiers municipaux de la ville de Douay, nous avons dit et disons, que la procession de la ville, que nous désirerions fort, si cela était possible, de confondre avec la cérémonie du 14 juillet, attendu la proximité de l'une et l'autre fête, aura encore lieu cette année, le 8 juillet 1792 ; que néanmoins, toutes les futilités du Géant, Roue de Fortune, Navire et autres de cette espèce, qui avoient coutume de suivre ou d'accompagner cette procession, sont supprimées ; que la dépense retranchée par cette suppression, sera appliquée aux frais de la nouvelle organisation de la garde-nationale de cette ville. Avons arrêté, en outre, que ces présentes seront imprimées, lues, publiées et distribuées où il appartiendra.*

*Fait en séance municipale, le 26 juin 1792 »*

Si *Gayant* est ainsi supprimé, la Municipalité songe bien à le remplacer par quelques autres festivités sans doute plus patriotiques ! D'une part, une distribution de sabres d'honneurs ; d'autre part, une exhibition de la déesse Liberté (9 et 10).

Dès le 8 juillet 1792, dans une autre proclamation signée de Art et de Picquet, la Municipalité indique son premier projet de distribution de récompenses militaires, après avoir maltraité à nouveau *Gayant* dans quelques phrases dont voici des exemples (11) :

*« Nous venons, au sujet de la procession de cette ville, de supprimer des farces qui, quoique consacrées par leur ancienneté, étaient indignes de fixer l'attention d'un citoyen et surtout d'un citoyen-soldat, dévoué par état à la défense de sa patrie. Nos concitoyens, égarés longtemps par les préjugés de l'enfance, envisagent à présent toutes ces puérilités du même œil que nous les avons envisagées nous-mêmes et c'est une remarque que nous avons déjà faite avec plaisir. Mais, si d'un côté, nous détruisons des futilités, qui ne sont point faites pour des hommes libres, il est de notre sagesse de recréer en faveur de nos concitoyens d'autres amusements, plus utiles, plus sages et plus analogues aux circonstances... »*

Suit alors l'exposé de la fête nouvelle. Ce projet de distribution de sabres d'honneur est évoqué dans une lettre adressée par le Conseil Municipal ce même jour 8 juillet 1792 au Directoire départemental. Cette lettre, signée de Art, Dupont, Dumoulin, Lefebure, Allard, commence elle aussi par des attaques contre les géants :

*« Messieurs, persuadés qu'il est de notre devoir d'instruire nos concitoyens et de contribuer autant qu'il est en nous à leur régénération, nous avons cru que les Magistrats d'un peuple libre ne devaient point l'amuser avec un mannequin d'osier que les bonnes gens de cette ville appeloient bêtement leur père. Ces figures gothiques, inventées dans des temps de despotisme et d'ignorance, étaient fort délabrées; il aurait coûté cent louis ou mille écus pour les remettre en état. Cette dépense, si nous l'eussions faite, pour un tel objet, aurait pu nous être reprochée, tandis qu'il y en a tant d'autres vraiment utiles à faire... » (12).*

La distribution d'honneur fait encore l'objet de nombreux textes d'archives, que nous ne citons pas puisqu'ils n'ont plus de rapport direct avec nos géants : délibération du Conseil Municipal de Douai du 9 juillet 1792, lettre du maire Art au Directoire du district de Douai du 19 juillet 1792 ; arrêté du Directoire du Département du Nord du 25 août 1792 (13). De tout ceci il ressort qu'est instituée une distribution de 8 sabres à des citoyens-soldats de la ville pour leur assiduité et leur courage ; cette cérémonie aura lieu le jour de la Fédération.

On a d'ailleurs trouvé mieux que *Gayant*. C'est une Déesse de la Liberté... vivante celle-là. Malheureusement, il lui advint un petit accident le premier jour de ses sorties : « belle et nue comme Vénus », elle était assise au sommet d'un char qui se rompit dans sa marche et, comme le dit une revue de 1890,

*« la malheureuse fille qui remplissait ce triste rôle piqua sur le pavé ce qu'avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons pas appeler une tête ! »* (14).

Mais, que devenait le pauvre Gayant dont la taille avait paru une atteinte au principe de l'égalité ? A-t-il été guillotiné ou brûlé comme on l'a dit ? Ici encore, il semble que la légende ait remplacé l'histoire, car nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet. Il faut plutôt penser que, relégué dans quelque bâtisse municipale, oublié de tous, pouvant (tel le *Reuze* de Dunkerque) demander « *de l'air pour mes poumons dont l'osier se dessèche !* » ; il a terminé là sa vie mouvementée. En effet, on a retrouvé, (et M. Crapet l'a publié dans « *La Revue du Nord* » 1920) un inventaire daté du 3 Brumaire, an III (15) et qui mentionne dans une orthographe savoureuse, les restes de la famille Gayant :

*« Effet et dépouille du cy-devant géant et consor : 1° Deux grostête et leurs coiffure ; 2) Trois tette des enfant et leurs coiffure ; 3° Une polonaise de la fille ; 4° Labillement complet et armure du dit géan ; 5° Labillement complet de la Billement de la femme ; 6° Les habillement complet des deux garçon ; 7° Sept figure de la roue de fortune ; 8° Les fouffe et guenille servant à habillé les mannequin ».*

Signalons enfin que les premières victimes douaisiennes de la Terreur périrent le jour de la fête de saint Maurant, c'est-à-dire de *Gayant* : c'est en effet le 5 mai 1793, premier dimanche du mois, fête de saint Maurant, que furent exécutés à Douai : l'évêque F.-X. Tallien, R. Pelletin, Louis de Maulnes, J. Macaire, A. De Duit, R. Fabry, J.-B. Philippe, Th. Bauduin (16).

En 1801, après la tourmente, à Douai, comme à Dunkerque, le Maire s'empresse de demander au Ministre de l'Intérieur la permission de rétablir la fête de *Gayant*. On possède toute une correspondance à ce sujet : une lettre du Préfet Dieudonné au ministre Chaptal du 20 Prairial an IX, une lettre de Chaptal à Dieudonné du 10 Messidor an IX ; une lettre de Dieudonné à Chaptal du 12 Messidor an IX ; une lettre de Dieudonné à Mellez, maire de Douai, du 12 Messidor an IX ; une lettre du Bureau de Bienfaisance de Douai à

Chaptal, du 18 Messidor an IX. Nous ne publierons pas ici cette longue correspondance (17 et 18) : les arguments produits pour demander le rétablissement de la fête sont ceux que l'on peut deviner. Quant à la réaction des autorités, elle est encore celle des Révolutionnaires. Qu'on en juge par ces quelques extraits :

Dieudonné pensait que la résurrection de cette ce « ridicule mascarade » était une démonstration contre la fête du 14 juillet, et il remarquait dans une de ses lettres que parmi les promoteurs de cette résurrection il y en avait « quelques-uns qui sont même assez raisonnable », ce qui n'est pas très aimable pour tous les autres ! Dans sa lettre du 20 Prairial an IX il fait entre les deux fêtes le parallèle suivant :

*« Quel contraste ces deux réunions présenteront. L'une aura été pour les 19/20 de la population une fête véritable par le concours qu'elle aura fait naître ; l'autre ne sera plus qu'une cérémonie à laquelle le peuple se croira étranger ... »*(19).

Ce à quoi, Chaptal avait répondu qu'il désirait que ce « ridicule spectacle » fût supprimé ;

*«Les idées à la, fois puérides et superstitieuses qui se lient à ces grotesques personnages, le soin qu'on parait avoir eu de rapprocher autant qu'il a été possible leur apparition de la solennité du 14 juillet tout me porte à croire qu'on a eu le projet de réveiller par cette mômérie des souvenirs qu'il importe d'effacer, et celui de rendre les citoyens indifférents à l'appareil plus grave de la Révolution ».*

Malgré ces attaques, et beaucoup d'autres, le Bureau de Bienfaisance et la Municipalité de Douai obtinrent peu après le rétablissement tant attendu (20).

### III. - ATH

Avant de passer au troisième exemple de notre exposé, il nous est un agréable devoir à remplir : il nous faut remercier ici M. le Professeur Verriest, archiviste municipal d'Ath, qui a bien voulu nous envoyer quelques documents absolument inédits, que les historiens d'Ath : Dewert, Vion, van Haudenaerde, Bertrand, Meurant, M. Gardinal ou M. Verriest, lui-même ont utilisé sans jamais les publier in-extenso (21).

Ath, avant la Révolution, possédait plusieurs géants : Goliath et sa femme, Tirant, Samson, Victoire, L'Aigle ... La plupart d'ailleurs ont été reconstitués et leur sortie constitue un des spectacles folkloriques les plus intéressants de la Belgique.

Après l'invasion de la Belgique par les Français, en 1791, une société révolutionnaire s'est fondée à Ath sous le nom de Société des « Carmagnoles. », dont le siège se trouvait dans la salle « Parlons-bas » de l' Hôtel de ville et qui se donnait pour programme de combattre l'hydre de la contre-révolution. C'est cette société qui est cause de la perte des

géants. Il y eut aussi l'intervention de l'administration centrale qui exploita la naïveté des Carmagnoles.

Le 6 fructidor an II (samedi 23 août 1794) le Commissaire Civil du département de Jemappes, Jasmin Lamotz, écrivit la lettre que voici : (22).

*« Armée du Nord - Liberté. Egalité.*

*A Mons, le 6 fructidor de l'an deuxième de la République française, une indivisible et impérissable, Jasmin Lamotz, Commissaire civil, aux maire et officiers municipaux de la commune d'Ath.*

*Le temps est passé, citoyens, où les arlequinades et les momeries religieuses étoient les principaux ressorts de la ressource des prêtres et des aristocrates. La procession qui se faisait ci-devant le jour de votre dédicasse étant encore un de ces signes honteux pour les vrais républicains, je vous invite, au nom du bien public, et au besoin vous fait défense, citoyens, de faire faire cette procession parmi votre commune ainsi qu'elle se faisait dans l'ancien régime.*

*Salut et fraternité.*

*(signé) Lamotz ».*

Deux jours plus tard, dans une lettre du 8 fructidor an II, le Maire d'Ath laisse prévoir la fin prochaine des géants (23) :

*« Au citoyen Ranson, accusateur public séant à Douai. Liberté, Egalité.*

*Les Maires, Officiers municipaux et Conseil de la commune d'Ath, aux Président et membres de la Société Populaire de ladite ville d'Ath ; le 8 Fructidor an deuxième de la République française une et indivisible.*

*Il y a longtemps, citoyens, que toutes personnes sensées ont senti le ridicule de ces figures gigantesques et autres momeries qui, aux yeux de certains, on pourrait dire de la multitude, paroisoient être un spectacle bien beau, et tel, selon eux, qu'il faisait le brillant de la procession de la dédicace de cette ville.*

*L'enfantement de pareilles bouffonneries, il faut en convenir, ne peut être dû qu'au siècle d'ignorance qui l'a vu naître, et il n'appartenoit qu'à celui où la raison reprend à présent son empire, de faire disparaître toutes ces absurdités en éclairant les peuples.*

*Vous venez, citoyens, de proscrire ces arlequinades et momeries, c'est bien le nom, que leur donne, à juste titre, le citoyen Lamotze, Commissaire civil du département de Jemappes, dans sa lettre nous adressée à la même fin, le 6 de ce mois, en nous disant que le tems est passé où les arlequinades et les momeries religieuses étoient les principaux ressorts de la ressource des prêtres et des aristocrates, que la procession qui se faisait ci-devant le jour de votre dédicace étant encore l'un des signes honteux pour les vrais républicains, je vous invite au nom du bien public et au besoin vous fais défense, citoyens, de faire faire cette procession, ainsi qu'elle se faisait dans l'ancien régime.*

*Il doit être ici observé à ce sujet que le citoyen Lamotze ne dit pas de bruler ces figures, mais se borne à nous inviter et au besoin à nous deffendre de faire faire cette procession ainsi qu'elle se faisait ci-devant.*

*Au reste, citoyens, leur anéantissement est bien et absolument prononcé, il ne reste qu'à votre prudence de déterminer le mode que vous trouverez mieux devoir être suivi pour procéder à effectuer cet anéantissement, plein domaine-vous est donné, et, à notre réquisition, toutes ces figures doivent vous être délivrées pour en être disposé à votre volonté.*

*Salut et fraternité.*



*Par ordonnance, est signé Willame,  
sub, secrétaire greffier ».*

Sous la pression des « Carmagnoles », les officiers municipaux les autorisent donc à disposer des « postures » pour les détruire. C'est le jeudi suivant, jour de marché, le 11 fructidor an II (28 août 1794) que le massacre est consommé. Ce jour-là, sans sonneries de cloches, sans tambour ni trompette, les géants sont sortis une dernière fois : ils sont conduits sur la Grand'Place, ils sont dépouillés de leurs attributs séditieux, brisés et foulés aux pieds par les jacobins, puis brûlés sur un bûcher : Goliath, Mme Goliath, Mlle Victoire, Tirant, L'Aigle, ont péri ... Seul, Samson, on ne sait pourquoi, doubla le cap de la Révolution.

Un historien, Meurant, fait remarquer :

*« La déesse Raison est sauvée mais le cortège d'Ath est bien maigre les années suivantes, puisqu'il ne compte plus que les autorités, les orphelins, les enfants des écoles, bref, des figurants en service commandé dont le spectacle n'échauffe guère l'imagination. Il n'y a plus là de quoi susciter les fratries, provoquer à la dépense. Touchés à la bourse, les commerçants se plaignent. Aussi, dès que la paix religieuse intervient, décide-t-on de reconstruire les géants ... » (25).*

#### **IV. - YPRES**

A son tour le vieux géant d'Ypres, *Goliath*, l'un des plus vénérables de Belgique, le plus grand aussi des reuzes de l'ancien régime, fut en butte à la fureur des révolutionnaires.

La Révolution française, en effet, considéra Goliath comme suspect et lui fit subir le sort des aristocrates. Il fut « raccourci » au nom de l'égalité et de la fraternité ! (26).

On conserva d'abord ses restes dans les greniers de l'Hôtel de Ville avec divers oripeaux rappelant l'ancien régime. Au bout de quelque temps, sa tête passa chez le jardinier De Seem, hors de la Porte de Dixmude à Ypres, qui le plaça sur un cerisier pour en protéger les fruits en effrayant les oiseaux ! (27). Laissons l'historien van den Peereboom s'apitoyer sur le sort de Goliath en s'écriant :

*« Fragilité des grandeurs humaines ! triste retour des choses d'ici-bas !... triste fin pour un géant ! pauvre Goliath ! ayant perdu la tête, il n'eut même ni la consolation ni la satisfaction que donne la conscience d'un dernier service rendu aux enfants de ses ingrats concitoyens ! »*

Mais précisons que le Chanoine van de Putte, autre historien d'Ypres, avait vu encore, en 1848, la tête fidèle à son poste !

M. l'Archiviste Mus, d'Ypres, nous a écrit que les archives communales détruites par la guerre de 1914-18 ne conservent plus rien sur la fin de Goliath ; il semble généraliser plus que nous n'aurions tendance à le faire nous-même en disant : « Presque tous les géants de la Flandre ont été démolis pendant la Révolution française ! »

## V. -- VILVOORDE

La Chambre de Rhétorique de Vilvoorde qui était le propriétaire des Géants de cette ville dut, le 23 Prairial an IV, faire, par l'intermédiaire de son greffier, une déclaration officielle de ses biens à l'administration municipale, en vue de l'établissement des biens de mainmorte et des biens appartenant aux métiers et aux gildes. Le greffier déclara donc les deux géants en ces termes :

*« Eerst heeft de gilde twee reuzen van wijmen, een vaendel en een sweerdt ; item een huys... » En Premier lieu, la gilde possède deux géants d'osier, une bannière et une épée; item, une maison» (27).*

Néanmoins l'administration française ne jugea pas utile de confisquer ces mannequins ...

## VI.- WETTEREN

Une dernière anecdote avant de quitter le territoire belge : elle se place en 1810.

Lors de son voyage en Belgique en mai 1810, se produisit un petit accrochage entre Napoléon 1<sup>er</sup> et les deux géants de Wetteren. L'Empereur continuait peut-être à voir, dans les « reuzes », de sottes frivolités.

Rendant visite aux pays conquis, et se rendant de Bruxelles à Gand, il traversait Wetteren. A l'Auberge « La Croix de Bourgogne », il s'arrêta pour changer de chevaux. A ce moment même, il remarqua une grande foule qui venait le voir, escortant les deux géants de la ville. Croyant que la vue des géants ne serait fatale à l'Impératrice qu'il pensait enceinte, Napoléon s'écria : « Arrière, manants, pas de monstres devant l'impératrice ! » Il ordonna de disperser la foule, de renverser et déchirer les géants ... (28).

## VII. - TARASCON

Dernier exemple de destruction révolutionnaire (ces autodafés étaient alors dans la ligne): il s'agit de la destruction de la Tarasque de Tarascon, en Provence.

Un manuscrit conservé au Musée Arbaud d'Aix-en-Provence, datant de l'époque révolutionnaire et dû au secrétaire greffier de Tarascon, Conrad-Esprit Mouren, nous révèle le fait suivant (29) :

*« Le lendemain (de leur arrivée) 8 septembre (1792) les Gardes Nationaux d'Arles ont commencé à manifester leurs idées hostilitaires contre les Tarasconens en allant enlever la Tarasque et l'ont portée au milieu de la Place ; là, avec des cris horribles, ils ont commencé à la mettre en pièces et après, l'ont réduite en cendres avec tout ce qu'ils ont trouvé dans hôtel de ville ».*

Pourquoi donc les révolutionnaires en voulaient-ils aux géants ?

S'agissait-il réellement d'une lutte rationaliste ? ou plutôt d'une lutte plus réaliste contre les attroupements ? La question mérite d'être posée. Ces quelques exemples au moins nous montrent comment les géants furent persécutés durant la Révolution. Les évêques aux XVIIe et XVIIIe siècles avaient condamné les géants parce qu'ils voyaient en eux les représentations d'un monde impie et ridicule ; la Révolution française également les condamna parce qu'elle vit en eux les représentations de la religion et de l'ancien régime ; ces deux forces, agissant au nom d'idéologies opposées, usèrent exactement des mêmes termes pour aboutir à la même condamnation.

C. MALBRANCKE.

### Notes

- (1) Communication présentée en la séance du Comité flamand de France, tenue en l'Hôtel de Ville de Lille, le mercredi 16 janvier 1952.- Elle fait suite à celle qui est parue dans notre précédent Bulletin (t. XIV, 1951, pp. 43-53) sur l'attitude de l'Église aux XVIIe et XVIIIe siècles face aux géants processionnels.
- (2) A. DODANTHUN. « *Dunkerque en l'an X* », Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque, 1899.
- (3) Jules BECK. « *Reuzes de Flandre et Gigantes d'Espagne* », 1900, tiré à part du Bulletin de l'Union Faulconnier.
- (4) E. LECLUSE. « *Que devint Reuze sous la Révolution ?* », Bulletin de l'Union Faulconnier, 1920, tome XVIII, fasc. III, pp. 363-364.
- (5) Louis DECHRISTE. « *Douai pendant la Révolution* », 1880, pp. 45 et sq. Cf. aussi BOMBART, « Mémoires historiques de Coquelet ».
- (6) Archives de Douai, D1
- (7) Abbé A. PASTOORS. « *Histoire de la ville de Douai pendant la Révolution* », 1905, PP. III.
- (8) Louis DECHRISTE. « *Douai pendant la Révolution* », 1880, pp. 445 et sq. Cf. aussi BOMBART, « Mémoires historiques de Coquelet ».
- et :
- (9) Louis DECHRISTE. « *Douai pendant la Révolution* », 1880, pp. 445 et sq. Cf. aussi BOMBART, « Mémoires historiques de Coquelet ».
- (10) Abbé A. PASTOORS. « *Histoire de la ville de Douai pendant la Révolution* », 1905, p. III.
- (11) Louis DECHRISTE. « *Douai pendant la Révolution* », 1880, pp. 445 et sq. Cf. aussi BOMBART, « Mémoires historiques de Coquelet ».
- (12) Ibid.
- (13) Ibid.
- (14) Archives de Douai, D<sup>2</sup> 14, D 3-4, D<sup>1</sup> 5.- DECHRISTE, ob. cit., PASTOORS, op. cit., René DARRÉ, « *Géants d'hier et d'aujourd'hui* », 1945, PP. 41-44., QUENSON, « *Gayant...* », 1839, p. 69. « *Le Nord Illustré* », 6 juillet 1890.
- (15) A. CRAPET. « *Une résurrection de Gayant* », *Revue du Nord*, tome VI, 1920, p.85 et sq.
- (16) Abbé A. PASTOORS, « *Histoire de la ville de Douai pendant la Révolution* », 1905, p. III.
- (17) A. CRAPET. « *Une résurrection de Gayant* », *Revue du Nord*, tome VI, 1920, p.85 et sq.
- (18) ROMMELAERE, article in *La Croix de Paris*, 3 juillet 1948.
- (19) A. CRAPET. « *Une résurrection de Gayant* », *Revue du Nord*, tome VI, 1920, p. 85 et sq.
- (20) Ibid.
- (21) MEURANT, « *La Ducasse d'Ath* », p. 259.  
A. GARDINAL, « *Le Cortège Folklorique d'Ath* », p. 3.  
DEWERT, « *Histoire de la ville d'Ath* ».  
P. VION, « *Ath : le cortège de la Ducasse* ».  
L. VERRIEST, « *Le Cortège Folklorique d'Ath* ».  
BERTRAND, « *Histoire d'Ath* », pp. 258-269.  
VAN HAUDENAERDE, « *Les géants d'Ath* », in *Folklore brabançon*, n° 40, pp. 232-243.
- (22) Archives d'Ath, registre de la correspondance, ans II-III, f° 23
- (23) Ibid., 1° 28-20.
- (24) MEURANT, « *La ducasse d'Ath* ».
- (25) A. DARRÉ, op. cit.
- (26) VAN DEN PEEREBOOM, « *Ypriana* », tome V, p. 252. Chanoine VAN DE PUTTE, *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 2° série, tome VI, p. 164 et renseignements fournis par M. Mus, archiviste d'Ypres.

- (27) J. NAUWELAERS, « *Les quatre Gildes de Vilvorde* », in *Folklore brabançon*, n°7, 1937, p 489. - Archives de Vilvorde, 2.334.
- (28) Anecdote raconté par F, Créteur, « *Géants...* », Cambrai. Renseignements fournis par M, le Bourgmestre de Wetteren.
- (29) Musée Arbaud d'Aix-en- Provence, manuscrit MQ 628-626 Conrad-Esprit MOUREN, « *Relation des fêtes de la Tarasque...* », 1792, tome VII, f° 33 r°, cité par L DUMONT, « *La Tarasque* », 1951, p. 133.

Terre de Géants